



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N° 2014-75 du 17 JUIN 2014

**OBJET : Usine d'incinération de Malefosse – Maîtrise d'œuvre /
protocole transactionnel**

Rapporteur : M. le Président

Le 17 juin 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 juin 2014 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 12

Votants : 40 pour la délibération n°2014-67
42 de la délibération n°2014-68 à 2014-77

M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Jean-Luc NEVEU, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIER, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : M. Eric PEYTHIEU à M. Gérard FROMM
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à Mme Marie MARCHELLO
M. Bruno DAVANTURE à Mme Francine DAERDEN
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Guy HERMITTE à M. Alain FARDELLA
M. Marc FORNESI à M. Roger GUGLIELMETTI
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU
M. Philippe STOCKLI à Mme Anne-Marie FORGEOUX
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de collecte et élimination des O.M.,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 14 avril 2006 aux sociétés ARCADIS et MERLIN en vue de la réhabilitation du site de l'usine d'incinération de Malefosse,

Considérant que les objectifs de la Collectivité ont évolué au cours de la mission, et que l'interruption du contrat a été signifiée aux cotraitants le 4 septembre 2008,

Considérant que le recours à un avenant n'est pas possible compte tenu du dépassement du délai initial du marché,

Considérant les montants déjà réglés aux entreprises,

Vu les articles 2044 à 2058 du Code Civil,

Vu l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale et Finances en date du 2 juin 2014,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 2 juin 2014,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise le Président à signer le protocole transactionnel annexé à la présente qui a pour effet de solder le montant dû à l'entreprise ARCADIS à la somme nette de 10 436,51 €, l'entreprise MERLIN ayant pour sa part déjà perçu la totalité des sommes correspondant à ses prestations.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 25 JUIN 2014